Le Mans Université

N°2022-03-24-030

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 24 mars 2022

II. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS, ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL

1.3.4– Conventions, Subventions, tarifs et cotisations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 20 voix pour et 0 voix contre, les cotisations détaillées en annexe.**
- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 20 voix pour et 0 voix contre, les tarifs détaillés en annexe.**
- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 20 voix pour et 0 voix contre, les subventions détaillées en annexe.**

Le Mans, le 29 mars 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 24 mars 2022 : 36

Réseau Figure
COMPRENDRE • EXPLORER • TRANSFORMER

Bulletin de cotisation 2022*

Identification de l'établissement

Nom de l'établissement : Le Mans Université
Adresse :

Contact pour les démarches

Nom :
Prénom :
Statut :
Fonction :
Téléphone :
E-mail :

Montant de l'adhésion à l'association « Réseau Figure® »

Montant de l'adhésion : part fixe	5 000 €
Nombre de CMI dans l'établissement	1
Montant de l'adhésion : part variable par CMI	625 €
Montant total de l'adhésion : 5 000€ + (Nombre de CMI * 625 €)	5625 €

Date :
Signature :

Règlement par : ☐ Chèque ☐ CB ☐ Bon de commande

Attention : envoyez votre bon de commande à Sylvie PAUTROT, à l'adresse ci-dessous.

Nom	Association « Réseau Figure® »
Adresse	AMUE 103 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris
Titre	Réseau Figure®
N° SIRET	853 946 812 00023

Sylvie PAUTROT
Trésorière de l'association Réseau Figure®
UFR Sciences fondamentales et appliquées
11, boulevard Marie et Pierre Curie
SP2MI-TELEPORT 2-H01-TSA 41123
86073 Poitiers Cedex 9
Tel : +33 5 49 49 67 44
Email : sylvie.pautrot@univ-poitiers.fr

Coordonnées bancaires (RIB) :

Établissement	Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
CIC PARIS St MICHEL	30066	10121	00020287301	26
	IBAN : FR76 3006 6101 2100 0202 8730 126			

(*) : À remplir et à retourner à Sylvie Pautrot, accompagné du bon de commande ou du règlement

☐ Merci de me faire parvenir une facture pour que je puisse effectuer le paiement.

Réseau Figure
COMPRENDRE • EXPLORER • TRANSFORMER

Paris, le 27 janvier 2022

Objet : Appel à cotisation pour l'année 2022 : Le Mans Université

Monsieur le président, cher collègue,

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Comme vous le savez, l'année 2021 a vu Réseau Figure®, dont Le Mans Université est membre titulaire, assurer son financement collectif par un dispositif de cotisation annuelle. Nous appelons ici, comme le prévoient les statuts, votre cotisation pour l'année 2022. Son montant a été maintenu par l'assemblée générale à 5000 € de part fixe, à laquelle s'ajoute une part variable de 625 €/CMI, soit 5625 € pour votre université qui déploie 1 CMI. Vous trouverez à cet effet un bulletin de cotisation joint à ce courrier.

L'année 2021 restera, pour Réseau Figure®, l'année de passage à une nouvelle existence marquée par la fin du projet IDEFI. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, des étapes importantes ont pu être franchies dans le cadre de sa stratégie 2018-2022. Parmi les réalisations :

- la création de deux organes internes : Figure-Assurance qualité®, dédié aux activités d'assurance qualité externe des programmes de formation en ingénierie , et Figure-Développement®, dédié au développement des ressources propres ;
- l'organisation, en France, des CMI sous le forme de DU englobants les diplômes nationaux supports ;
- la poursuite du processus de reconnaissance des CMI par l'accréditation d'ingénieur européen EUR-ACE® ;
- l'affiliation à ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education) ;
- l'articulation, en France, des processus d'évaluation de Réseau Figure® et du Hcéres ;
- la signature de nouveaux accords de coopération avec des universités et institutions étrangères pour la mobilité étudiante, dont les universités de Pretoria et Stellenbosch en Afrique du Sud et NYCU et Taïwan Tech à Taïwan.

ASSOCIATION RESEAU FIGURE
AMUE – 103, BOULEVARD SAINT-MICHEL – 75005 PARIS
https://reseau-figure.fr/

Réseau Figure
COMPRENDRE • EXPLORER • TRANSFORMER

Par ailleurs, ajoutée au financement collectif, la valorisation économique de son expertise et ses savoir-faire, a permis de dégager pour 2022 une trésorerie suffisante pour engager l'année plus sereinement.

L'année 2021 est aussi l'année des 10 ans. Pour vous permettre d'apprécier les développements tout au long de la décennie, j'ai le plaisir de vous partager un document qui revient sur l'aventure Figure et détaille les réalisations de ces dernières années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher collègue l'expression de mes sentiments les plus confraternels.

Lamine Boubakar
Président de Réseau Figure®

ASSOCIATION RESEAU FIGURE
AMUE – 103, BOULEVARD SAINT-MICHEL – 75005 PARIS
https://reseau-figure.fr/

Développement de Réseau Figure®

Le CMI comme point de départ !

Pour évoquer l'origine du CMI (Cursus Master en ingénierie), on se réfère habituellement à une étude AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) parue en 2010 sous le titre : Formation universitaire au métier d'ingénieur. Cette étude, coordonnée par Robert Chabbal et Alain Menand, rappelle que la formation des ingénieurs constitue un facteur important de la compétitivité internationale, et qu'à ce titre, la prise en compte, en France, des filières universitaires de licence et master dans le domaine de l'ingénierie représente un atout pour répondre tant à la pluralité des métiers d'ingénieur qu'à celle des profils d'étudiants, en particulier dans un contexte de rapprochement des écoles et des universités.

C'est donc en s'interrogeant sur la nature d'une formation universitaire en ingénierie, par référence au modèle international, lui-même inspiré du modèle allemand, et aux différents modèles français que les bases du CMI ont été jetées. Elles ont ensuite été développées et

mises en œuvre à grande échelle dans le cadre d'un projet IDEFI (Initiatives d'excellence en formations innovantes) initié en 2012, avec un soutien financier de 10M€.

En fait, le CMI est le produit d'une série d'études menées ou coordonnées par Robert Chabbal et différents collaborateurs sur la formation des ingénieurs en France. On en retrouve les prémices dans un rapport co-signé avec Jacques Béranger sur l'activité internationale des écoles d'ingénieurs en matière de formation. Missionnés en 2002 par les vice-présidents du Conseil général des mines et du Conseil général des télécommunications et de l'information, les auteurs y soulignent l'importance d'être international dans un contexte où les entreprises, quels que soit leur taille et leur secteur, internationalisent leurs activités et mènent leurs projets, y compris de R&D, avec des équipes multinationales. Parmi les recommandations faites, il y a celle d'identifier un cycle « Graduate School » dans la dernière partie de la scolarité de l'école, et garantir que le diplôme de l'école est aussi un « Master of Science ».

Aujourd'hui, le CMI est une formation sélective à l'université, de type « Honors Program », orientée aussi bien vers l'industrie que vers les services et dont les principales caractéristiques sont :

- une continuité et une cohérence sur 5 ans, organisées au sein d'un diplôme d'université englobant des parcours de licence en master renforcés (+6 ECTS/semestre) ;

- un équilibre entre des enseignements disciplinaires et de spécialité (50%) d'une part, et d'un socle fondamental (20%), de disciplines connexes favorisant la pluridisciplinarité (10%) et d'enseignements permettant le développement de compétences organisationnelles, sociales, environnementales et culturelles (20%) d'autre part ;

- un co-portage par des laboratoires de recherche de statut international dont les chercheurs participent à la formation tout au long du cursus ;

- une pédagogie de l'expérience faisant appel à de nombreuses activités de mise en situation dont des projets longs intégrateurs (de type « design projects »), des stages en laboratoires et en entreprises et au moins une mobilité internationale.

Le CMI est organisé par un réseau international d'universités, regroupées au sein d'une association à but non lucratif, l'association Réseau Figure® (Formations en ingénierie par des

ASSOCIATION RESEAU FIGURE
AMUE – 103, BOULEVARD SAINT-MICHEL – 75005 PARIS
https://reseau-figure.fr/

universités de recherche), dont les membres titulaires sont accrédités pour délivrer le label CMI-Figure®.

Premiers repères

Avec le CMI, Réseau Figure® vise à développer des filières d'excellence en ingénierie à l'université, et plus généralement dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, distinctes et complémentaires des formations d'ingénieur traditionnelles en France.

Entre 2012 et 2017, son action a porté principalement sur le déploiement de ce nouveau cursus à l'échelle nationale. Ce qui a été réalisé concomitamment à l'élaboration d'un cahier des charges exigeant auquel les établissements choisissent d'adhérer. Outre les éléments de cadrage de la formation en termes de composantes et de grands équilibres, de contenus, d'acquis d'apprentissage visés et de certifications, d'activités de mise en situation et de mobilité internationale, ce cahier des charges précise les règles d'admission et de progression dans la formation ainsi que les conditions d'obtention du label CMI-Figure®. La version 2016, intitulée « Référentiel des CMI », n'intégrait encore pas complètement les orientations relatives aux enseignements du numérique et au développement des compétences organisationnelles, sociales, environnementales et culturelles.

Au cours de la même période, des pratiques évaluatives ont été développées afin de garantir la qualité des CMI. Elles ont donné lieu à un processus spécifique d'évaluation des formations et d'accréditation des établissements pour délivrer le label CMI-Figure®. Le processus lui-même s'appuie, depuis 2016, sur un référentiel propriétaire d'évaluation de la qualité des programmes de formation, conforme avec les références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Ainsi, la spécificité et la qualité du label CMI-Figure® sont attestées par deux référentiels : (i) le référentiel de la formation et (ii) le référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation. En substance, le premier fixe le cadre dans lequel la formation doit s'inscrire quand le second guide la démarche qui permet de la rendre conforme avec le niveau d'exigence attendu. Les dispositifs pédagogiques, le lien avec la recherche, le lien avec le monde socio-économique, l'internationalisation, et le développement personnel et professionnel de

l'étudiant sont les principaux thèmes adressés par le référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation de Réseau Figure®.

Dans la pratique, dès lors qu'un établissement met en place une formation qui rencontre le cahier des charges de Réseau Figure®, il peut prétendre à une reconnaissance pour délivrer le label CMI-Figure®. Cette reconnaissance, appelée accréditation, est obtenue pour une période donnée, définie par l'évaluation. Formellement, le label est attribué individuellement et nominativement aux diplômés de master ayant répondu aux exigences du CMI. Ce qui marque une différence avec la pratique courante qui consiste à labelliser plutôt la formation que les diplômés eux-mêmes. C'est ainsi que le label européen EUR-ACE® (European Accredited Engineer) valide la conformité d'une formation, et donc du diplôme sur lequel elle débouche, avec les standards de ENAEE (European Network for Accreditation of Engineering Education).

⬡

Jusqu'en 2017, le nombre d'établissements accrédités augmente rapidement et passe de 12 à 29. Pour sa part, le nombre de CMI bondit littéralement de 27 à 112. En même temps, le nombre de nouveaux CMI se réduit de près d'un tiers en passant de 27 à 10, ce qui semble annoncer la fin d'une période transitoire. Enfin, le nombre d'étudiants entrants augmente sensiblement et passe de 28 à 1007, ce qui reste néanmoins insuffisant au regard des capacités d'accueil des formations.

À la veille d'une nouvelle existence marquée par la fin du soutien de l'État dans le cadre du projet IDEFI, le CMI et le processus qui accompagne sa mise en œuvre sont bien établis, le déploiement à l'échelle nationale s'effectue à un rythme satisfaisant et les établissements semblent bien s'approprier l'ensemble du dispositif (CMI et processus d'évaluation-accréditation). Pour autant, la formation peine encore à rencontrer son public ; elle manque d'attractivité alors même que sa visibilité augmente auprès des lycéens qui la considèrent désormais comme une alternative sérieuse aux filières d'ingénieurs traditionnelles.

Par ailleurs, 13 CMI sont arrêtés entre 2014 et 2017, principalement pour trois raisons : réorganisation de l'offre CMI par l'établissement lui-même, incluant l'arrêt pour cause de faibles effectifs et la transformation en d'autres CMI ; arrêt suite à l'évaluation de suivi par Réseau Figure® ; réorganisation de la formation en ingénierie au sein d'instituts ou écoles internes.

Période charnière

C'est dans ce contexte que débute en 2018 une nouvelle période pour Réseau Figure®, avec le souci de sa pérennisation. Les orientations prises, consistent d'une part à poursuivre le travail sur le CMI et le processus d'accréditation du label CMI-Figure®, et d'autre part à valoriser ce travail tant au niveau national qu'européen, professionnaliser les fonctions et les services, construire une image de marque qui rassure les institutions, les lycéens et les étudiants et qui donne envie aux établissements, développer la relation Entreprise, les partenariats internationaux et les ressources propres.

Ces orientations se retrouvent dans l'expression de la stratégie 2018-2022 de Réseau Figure® qui vise à répondre à quatre défis identifiés à partir de l'expérience passée et des enjeux à prendre en compte pour l'avenir : (i) Défi de la qualité des programmes de formation, du pilotage de site et de la gouvernance ; (ii) Défi de la visibilité, de l'attractivité et de la reconnaissance institutionnelle ; (iii) Défi de l'employabilité et de l'insertion professionnelle ; (iv) Défi de la mission de Réseau Figure® comme acteur de développement.

Jusqu'à décembre 2020, qui correspond à la fin du financement IDEFI, les principales réalisations sont, au niveau de chaque défi respectivement :

(i) la mise en conformité du processus d'accréditation du label CMI-Figure® avec les standards européens et internationaux (droit de réponse, droit de recours, engagement de confidentialité et absence de conflit d'intérêt pour les experts, charte de l'expert, publication des modalités de sélection des experts, publication des rapports d'accréditation) • l'évaluation par le Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui a rendu en janvier 2020 une décision de conformité du processus d'accréditation du label CMI-Figure® pour cinq ans • le développement de l'observatoire de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle (initié en 2016) dont l'objectif est de recueillir et fiabiliser les données et produire des indicateurs de pilotage • le renforcement du cadre juridique et la refonte des textes de référence (nouveaux statuts précisant l'objet, l'organisation et le fonctionnement de Réseau Figure®, avec notamment l'instauration des droits d'adhésion pour les membres et la possibilité de développer des activités commerciales, nouvelle charte, nouvelle convention d'adhésion, règlement intérieur) • l'établissement de cinq opus de référence (l'OR blanc : Réseau Figure® et la gouvernance, l'OR jaune : Le référentiel de

la formation, l'OR rose : L'accréditation et le référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation, l'OR vert : Le référentiel des acquis d'apprentissage visés, l'OR bleu : Rapport d'activité, orientations, formations accréditées et étudiants) • la mise en place d'une assistance juridique et d'une assistance en gestion sociale et comptable en recourant à des prestataires externes • le recrutement d'un chef de projet en appui des activités d'évaluation-accréditation •

(ii) la construction de la marque Réseau Figure® et l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication, incluant la déclinaison d'une ligne éditoriale • la conception et la réalisation d'un nouveau site web • le recours à des prestataires externes en production et administration de site web et en relations presse et média pour stimuler la visibilité médiatique et relayer les messages de Réseau Figure® auprès de ses cibles • le passage d'une relation contractuelle à une relation partenariale avec l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) • l'adhésion, en tant que membre titulaire, au Forum Campus France pour développer la communication à l'international • l'identification du CMI dans Parcoursup, démontrant ainsi sa reconnaissance comme programme spécifique d'ingénierie par le MESRI (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) • le lancement d'un groupe d'établissements pilotes pour expérimenter l'organisation, en France, du CMI en DU (Diplôme d'université) englobant les parcours supports et le supplément. Ce qui permettra de valoriser la formation par le diplôme[1] et d'envisager son inscription au RNCP (Registre national des certifications professionnelles) • la signature d'un accord de coopération avec l'agence allemande ASIIN (Accreditation Agency for Study Programmes in Engineering, Informatics, Natural Sciences and Mathematics), membre habilité de ENAEE (European Network for Accreditation of Engineering Education), et la reconnaissance par le sceau ASIIN et le label EUR-ACE® (European Accredited Engineer) d'un premier ensemble de CMI • la valorisation de Réseau Figure® et son modèle de formation à travers EHC (European Honors Council) dont l'objet est la promotion des « Honors Programs » en Europe. Dans ce cadre, Réseau Figure® est associé au projet européen STEAM+ (Innovating STE(A)M in higher education with transdisciplinary talent programs) •

[1] Dans ce cas, le CMI débouche sur un DU en cinq ans, conjointement aux diplômes nationaux de licence et master.

(iii) l'intégration au référentiel de la formation d'un nouveau cadrage des enseignements du numérique, incluant les données et leurs traitements • l'outillage des étudiants de 1ère et 3ème année au service de la relation Entreprise, notamment pour la recherche de stages et la valorisation de la formation • la création et la mise à disposition d'une plateforme de recherche de stages et d'emploi « Réseau-Figure » sous JobTeaser • la signature de plusieurs accords de coopération avec des universités et réseaux d'universités étrangers pour favoriser la mobilité étudiante : Big Ten Academic Alliance (BTAA) aux États-Unis (14 universités), Birla Institute of Technology and Science (BITS), Manipal Academy of Higher Education (MAHE) et Vellore Institutes of Technology (VIT) en Inde, Université Québec au Canada (10 institutions) • l'élaboration d'un supplément au diplômes nationaux de licence et master pour une meilleure lisibilité du label CMI-Figure® par les employeurs et autres parties prenantes •

(iv) le développement des CMI de services autour d'un profil d'ingénieur hybride possédant aussi bien l'intelligence de son secteur d'activité que l'intelligence numérique • l'adhésion à l'AUF (Agence universitaire de la francophonie), comme membre titulaire, pour valoriser l'expertise de Réseau Figure® auprès membres de l'agence à travers le monde • l'élaboration d'un référentiel de Cursus Bachelor en Ingénierie (CBI) en s'appuyant notamment sur les résultats d'une enquête nationale commandée par Réseau Figure® sur les besoins à ce niveau de qualification • l'internationalisation de Réseau Figure®, entamée à l'université Saint-Joseph de Beyrouth avec le CMI et à l'université islamique du Liban avec le CBI • l'accompagnement, dans le cadre d'un projet co-financé avec l'AUF, de l'université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) au Liban et de l'université de Djibouti pour la mise en place d'un système d'assurance qualité interne pour les formations courtes professionnalisantes •

Nombre de ces réalisations contribuent à la nécessaire professionnalisation de Réseau Figure®, en particulier quand, très jeune, celui-ci doit encore se positionner et faire sa place pour durer, se faire connaitre et gagner en notoriété dans un contexte national et international particulièrement concurrentiel en matière de formation aux métiers d'ingénieur.

⬡

Dans la continuité des données fournies, on recense, jusqu'en 2020, 31 établissements et 128 CMI dont 26 ont été arrêtés entre 2014 et 2020, soit à l'initiative des établissements eux-

mêmes soit par décision du comité d'accréditation de Réseau Figure®. Depuis 2018, le nombre de nouveaux CMI se stabilise autour de 5 CMI par an. Le nombre de primo-entrants semble aussi se stabiliser avec 1045 étudiants en 2018, 1059 en 2019 et 1078 en 2020. Au total, ce sont 6593 étudiants qui se sont inscrits en CMI jusqu'en 2020. Pour sa part, la moyenne des étudiants admissibles par CMI n'a cessé de croitre au cours des dernières années, passant de 43,1 en 2018 à 56 en 2019, puis à 88 en 2020. Les autres chiffres clés pour la période 2018-2020 sont : 33% de boursiers ; 42% de femmes ; 50% de mentions B et TB au baccalauréat ; 70% de taux de réussite en 1ère année et 94% en 3ème année ; 91% d'insertion professionnelle à 6 mois ; 40% de poursuite en thèse dont 25% sous convention avec l'industrie ; salaire d'embauche brut sans primes supérieur à 30k€.

La rentrée 2020 aura été marquée par l'arrêt de tous les CMI à l'université de Lille et de la majorité d'entre eux à l'université de Montpellier.

Développement et sectorisation des activités

Aujourd'hui, les activités de Réseau Figure® concernent (i) les formations dont il définit le cahier des charges, (ii) l'assurance qualité de ces formations et plus largement des formations universitaires en ingénierie, et (iii) la valorisation économique de son expertise et ses savoir-faire. Ces activités portent respectivement sur :

(i) le développement de modèles de formation universitaire en ingénierie aux grands niveaux du systèmes LMD • la mise à jour régulière des référentiels pour répondre aux évolutions règlementaires, aux grands enjeux sociétaux et aux besoins du marché du travail d'aujourd'hui et de demain • l'accompagnement des établissements et des chevilles ouvrières pour la conception et la mise en œuvre des programmes de formation et l'assurance de leur qualité • le développement d'une offre de services aux établissements concernant la mise en réseau et le partage des bonnes pratiques, la production d'indicateurs de pilotage, la communication, la relation Entreprise et les relations internationales • la valorisation et la reconnaissance des modèles de formation de Réseau Figure® à l'échelle nationale, européenne et internationale •

(ii) l'élaboration du processus d'accréditation des labels de Réseau Figure®, incluant la construction et la révision des référentiels d'évaluation de la qualité des programmes

de formation • la constitution d'un vivier d'experts et la formation de ceux-ci • l'organisation et le pilotage de l'observatoire de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle • l'évaluation des programmes de formation et l'accréditation des établissements pour délivrer les labels de Réseau Figure® • la publicité des décisions d'accréditation • la mise en place de processus d'assurance qualité interne servant à définir, assurer et améliorer la qualité et l'intégrité des activités d'évaluation et d'accréditation • la soumission du processus d'accréditation des labels de Réseau Figure® à une évaluation externe périodique par une agence du registre EQAR (European Quality Assurance Register for Higher Education)[2] • la coopération avec les instances nationales, européennes et internationales ayant pour objet la qualité dans l'enseignement supérieur ou plus spécifiquement la qualité des formations en ingénierie • la conduite des actions visant l'habilitation de Réseau Figure® à délivrer des labels européens et internationaux dans le domaine de l'ingénierie, conjointement à ses propres labels •

(iii) la recherche de subventions • l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de réponse aux appels à projets à l'échelle nationale, européenne et internationale • le développement de l'accréditation à l'étranger • le développement d'une offre commerciale articulée autour de programmes d'accompagnement d'établissements d'enseignement supérieur •

Organisation

Pour assurer la cohérence et la lisibilité de ses activités, Réseau Figure® s'est doté en 2021 de deux organes internes :

- Figure-Assurance qualité®, dédié aux activités d'assurance qualité externe des programmes de formation en ingénierie, incluant l'audit, l'évaluation et l'accréditation. Pour être conforme avec les références et lignes directrices pour les agences européennes d'assurance qualité, Figure-Assurance qualité® doit disposer d'une base légale établie et être reconnu comme entité d'assurance qualité par les autorités publiques compétentes. Il doit aussi être indépendant et agir de manière autonome. Ce

[2] Le choix de Réseau Figure® s'est porté jusque-là sur le Hcéres.

qui se traduit par une indépendance organisationnelle qui correspond à l'indépendance de ses travaux par rapport aux parties prenantes, une indépendance opérationnelle qui concerne la définition et la mise en œuvre des procédures et méthodes ainsi que la proposition et la désignation des experts, et une indépendance des résultats officiels qui concerne la responsabilité vis-à-vis des résultats et des démarches d'assurance qualité auxquelles participent les experts. Enfin, Figure-Assurance qualité® doit disposer de ressources adéquates et appropriées, humaines et financière pour mener à bien ses activités.

- Figure-Développement®, dédié au développement des ressources propres de Réseau Figure®, notamment en valorisant son expertise et ses savoir-faire dans les domaines de l'assurance qualité interne et externe des programmes de formation, la professionnalisation des formations supérieures et le développement de stratégies internationales et leur opérationnalisation.

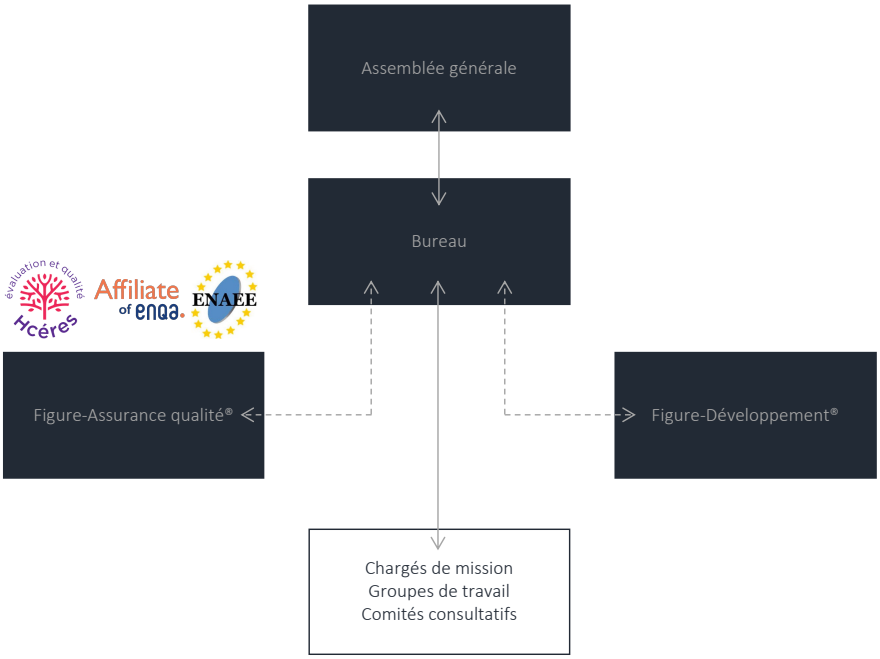

Comitologie de Réseau Figure®

Pour leur part, les activités relatives aux formations, incluant la définition des cahiers des charges, relèvent du bureau de Réseau Figure®.

Et pour conclure, en attendant la suite…

À l'instar de ses homologues français et étrangers, Réseau Figure® a dû s'adapter à la crise sanitaire liée à la COVID-19, en allégeant d'une part les obligations du label et en modifiant d'autre part les modalités d'évaluation des programmes de formation.

⬡

Pour évaluer l'impact de la crise sur la précarité étudiante, une enquête a été réalisée[3] auprès des étudiants CMI et rendue publique. Elle met clairement en évidence des difficultés d'ordre social et psychologique. Une nouvelle enquête sera lancée au printemps 2022 pour apprécier globalement l'évolution de la situation.

⬡

Dans le cadre de la stratégie 2018-2022, le maintien de plusieurs activités a permis, au niveau de chaque défi respectivement :

(i) d'entamer l'élargissement du vivier d'experts, suivant les recommandations du Hcéres, et d'organiser leur rémunération à partir de la campagne 2022-2023. Ce qui permet à Réseau Figure® de s'aligner sur ses homologues français et étrangers • d'élaborer une nouvelle version du référentiel d'évaluation de la qualité des CMI qui intègre mieux la valorisation du parcours étudiant et tient compte du développement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement et l'apprentissage • de définir un ensemble de données agrégées relatives à la formation, la vie étudiante et l'insertion professionnelle. La production annuelle de ces données par les entités responsables de programme conditionne désormais l'évaluation de ré-accréditation • de mettre en place, à partir de la campagne 2022-2023, l'évaluation hybride permettant de limiter la taille des délégations sur site • de lancer une plateforme de mutualisation et de partage en intranet • de réviser les statuts, la charte, la convention d'adhésion et le règlement intérieur pour permettre notamment la mise place d'une direction générale de Réseau Figure®, la création de Figure-Assurance qualité® et Figure-développement®, l'élargissement du champ d'intervention de Figure-Assurance

[3] L'auteur en est Bastien Pennincks, étudiant membre du bureau.

qualité® à l'ensemble des formations universitaires en ingénierie, et l'organisation des cursus en DU englobants • d'entamer, à l'échelle de Figure-Assurance qualité® et de Figure-développement®, la mise en place d'un système de management de la qualité suivant la norme générique internationale ISO 9001. Ce qui permet de mieux répondre aux besoins et attentes des clients et autres parties prenantes •

(ii) de réaliser le marketing de l'offre de Réseau Figure®, incluant celle de Figure-Assurance qualité® et Figure-Développement®, et faire évoluer le site web qui est actuellement tourné vers les étudiants • d'entamer en France, à partir de 2022, l'organisation progressive, au gré des ré-accréditations, des CMI en DU englobants • de poursuivre la démarche de reconnaissance des CMI par le label EUR-ACE®. Ce qui permet d'inscrire les universités membres dans une dynamique européenne qui ne concerne d'ailleurs pas uniquement les CMI • de candidater au statut de membre titulaire de ENAEE, avec l'objectif d'en devenir membre habilité à délivrer le label EUR-ACE® à l'horizon 2023 • de devenir membre affilié de ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education). Ce qui permet d'accroitre la visibilité de Réseau Figure® comme entité d'assurance qualité à l'échelle européenne • d'articuler le processus d'évaluation de Réseau Figure® avec celui du Hcéres. Ce qui permet de reconnaitre Réseau Figure® comme entité d'assurance qualité à l'échelle nationale, le Hcéres assurant désormais une mission générale de coordination des entités d'évaluation nationales • de délivrer, pour la première fois, le label CMI-Figure® à des filières d'ingénieurs de CY Tech/CY Cergy Paris Université • d'organiser, en partenariat avec ASIIN et EASPA (European Alliance for Subject-Specific and Professional Accreditation & Quality Assurance), les 4 et 5 novembre 2021 à Paris, une conférence internationale dédiée à l'adaptation des programmes STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) aux besoins évolutifs du marché du travail, et ayant pour thème : « Digitalisation – Innovation – Competitiveness in Post-Covid ERA : European and Global Higher (STEM) Education reinventig itself » • de valoriser Réseau Figure® et ses modèles de formation en contribuant, à travers un chapitre intitulé « Honors Programmes in France : CMI, CBI and Réseau Figure® », au livre « Honors Education Around the World » édité par Cambridge Scholars Publishing (janvier 2022) • d'organiser, en partenariat avec un établissement d'accueil parmi les membres de Réseau Figure®, les JRF (Journées du réseau Figure) à partir de 2022. Ces rencontres seront désormais jumelées avec un évènement de portée européenne et internationale organisé par Réseau Figure® •

(iii) de définir, pour le CMI, un premier cadre d'usage de la plateforme PIX pour la certification d'une partie des acquis d'apprentissage visés par les enseignements du numérique • de mettre à jour le contrat d'engagement pédagogique dans le CMI en précisant notamment les compétences qui définissent le profil du diplômé • de lancer le premier « Challenge étudiant » sur des problématiques sociétales, en partenariat avec le monde socio-économique • de signer de nouveaux accords de coopération avec des universités et instituts étrangers pour favoriser la mobilité étudiante : University of Pretoria et Stellenbosch University en Afrique du Sud, National Yang Ming Chiao Tung University (NYCU) et National Taïwan University of Science and Technology (Taïwan Tech) à Taïwan, Cyprus Institute à Chypre, Universités de Sfax et de Carthage en Tunisie, École polytechnique d'Agadir au Maroc. Ces trois derniers établissements sont également membres associés de Réseau Figure® •

(iv) d'organiser, en partenariat avec la CIRUISEF (Conférence internationale des universités et institutions scientifiques d'expression française) et la CITEF (Conférences internationale des formations d'ingénieurs et techniciens d'expression française), dans le cadre des premières assises de la francophonie scientifique de l'AUF les 23 et 24 septembre 2021 à Bucarest, un atelier thématique dédié aux sciences et techniques et ayant pour thème : « S'insérer sur les futurs marchés du travail » • d'accompagner, dans le cadre d'un projet géré par l'AUF et financé par l'AFD (Agence française de développement), l'université de Djibouti pour la construction de parcours de formations professionnalisantes • d'accompagner les universités françaises qui souhaitent lancer une réflexion sur le CBI et d'adapter le référentiel de sorte qu'il soit à la fois flexible sur la mise en œuvre pédagogique et strict sur le process de construction, de pilotage et de réalisation de la formation • de poursuivre l'internationalisation de Réseau Figure® en admettant notamment de nouveaux membres étrangers comme membres associés dans le cadre de projets de développement et de coopération : Université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) et Université La Sagesse au Liban, Cyprus Institute à Chypre, Université de Djibouti, Quality Authority Accreditation Supervisor (QAAS) et Université de Carthage en Tunisie, École polytechnique d'Agadir au Maroc • de signer un accord de coopération avec CLICKS (Center for Learning Innovations and Customized Knowledge Solutions) pour favoriser la visibilité de Réseau Figure® et son intervention auprès des établissements de la région du monde qui comporte l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient •

En 2021, pour commencer à « voler de ses propres ailes », Réseau Figure® disposait d'une trésorerie de 40k€. L'adhésion des membres, composée d'une part fixe de 5k€/établissement et d'une part variable de 625€/CMI/établissement, la valorisation économique de son expertise et ses savoir-faire et les restrictions imposées par la crise sanitaire en termes de déplacement et de réunion ont permis de dégager une trésorerie de 185k€ pour 2022. En y ajoutant uniquement le montant relatif à l'adhésion des membres, le budget 2022 devrait atteindre 330 k€. Ce qui permettrait de dépasser l'objectif de 300k€ fixé initialement en 2023. Pour rappel, le budget cible est de 600 k€ à l'horizon 2025.

Sans oublier qu'il s'agit là d'une aventure collective !

Entre 2012 et 2022, ont contribué au développement de Réseau Figure®, au sein du bureau, à la tête du comité d'accréditation puis de Figure-Assurance qualité®, ou à la tête de Figure-Développement® : Jean-François Baumard • Yves Berthaud • Yves Bertrand (Président de Réseau Figure® 2012-2017) • Patrick Bourgin • Laurent Carraro • Robert Chabbal • Geneviève Duchamp • Nathalie Gaveau • Jean-Marc Geib • Jean-Pierre Gesson • Vincent Gibiat • Marlène Hallier • Luc Hébrard • Maxime Jacquot • Jean-Pierre Korolitski • Laura Lallement • Quentin Larue • Yves Lichtenberger • Marie-Claude Maurel • Alain Menand • Farid Ouabdesselam • Jean-Claude Pascal • Sylvie Pautrot • Bastien Pennincks • Patrick Porcheron • Gilles Raby • Mathias Roesler • Hervé Sabourin • Rodolphe Vauzelle • Frédérique Weixler •

À eux s'ajoutent François Germinet et Jean-Marc Ogier qui se sont succédés jusque-là à la tête du club des présidents d'université du réseau.

Il y a aussi toutes celles et ceux qui se sont investis sans compter dans les différents groupes thématiques et comités consultatifs ou encore en tant que chargés de mission ou experts au sein des comités d'évaluation et du comité d'accréditation.

Et enfin les acteurs du quotidien que sont les responsables inter-CMI, les responsables CMI et les étudiants qui font vivre l'esprit du réseau et de ses cursus. Sans oublier les alumni qui restent attachés au creuset.

L'initiateur

Nous devons à Robert Chabbal de partager l'aventure Figure. Il en a été à la fois l'initiateur et l'inspirateur. Il nous a quitté le soir du 14 septembre 2020 dans sa 94ème année.

Ancien normalien de la rue d'ULM, physicien, professeur des universités, il a été tour à tour directeur du laboratoire Aimé-Cotton à Orsay, directeur général du CNRS, secrétaire général adjoint pour les affaires scientifiques à l'OTAN, président de la mission scientifique et technique du ministère de la recherche et de la technologie, directeur pour la science, la technologie et l'industrie à l'OCDE. Il a également œuvré au sein du cabinet ministériel de François Goulard et est à l'origine des instituts Carnot.

Reconnu pour la grande qualité de ses contributions, il a été fait commandeur de l'ordre de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre des palmes académiques et commandeur de l'ordre national du mérite.

Lamine Boubakar
Président de Réseau Figure®
2018-2022

Le Mans Université

UNIVERSITE DU MANS

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500144603**

CRB: 900AF
Date d'émission: 04.03.2022
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société AMUE (AGENCE DE MUTUALISATION
DES UNIVERSITES)
103 Boulevard SAINT MICHEL
75005 PARIS
Tél : 0144329000 Fax : Réf : 1160

Facturation
Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél :
Mail :

Livraison
Université du Mans
Maison de l'Université
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9
Tél :
Mail :

Emetteur
Contact : Rozet Anne-claude Tél : Fax :
E-mail : afmu@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4 N°SIRET: 18004312700059 Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	COTISATION 2022	04.03.2022	1	14.305.09	14,305.09	2.861.02	XC.02

Montant HT	14,305.09	EUR
Montant TVA	2,861.02	EUR
Montant TTC	17,166.11	EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	900AFVIN	900AFVIN	NA	

Pour le Président de Le Mans Université
et par délégation
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Vincent BARRE

Responsable
Nom et qualité
Signature

Visas

Pour acceptation des conditions
Nom et qualité
Cachet de l'entreprise et signature

Sont applicables au présent achat et priment sur toute stipulation contraire les clauses du Marché et/ou les conditionsgénérales d'achat de l'université du Mans consultables sur http://univ-lemans.fr. Facture dépôt obligatoire sur https://chorus-pro n°engagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus

Le Mans Université

Année de facturation 2022

FICHE RELATIVE AUX CHIFFRES CLES

amue

Etablissement : **Le Mans Université**

Le renseignement de ce tableau est indispensable à la facturation des contributions de votre établissement.
Le(s) établissement(s) associé(s) ou rattaché(s) a (ont) reçu cette même enquête qui doit donc être également renseignée.

	Commentaire	Montant / Nombre	Métrique appliquée € HT
COTISATION Données financières 2020 (1)		92 500 879,00	**14 305,09**
Logiciel	**Commentaire**	**Nombre / Montant**	**Métrique appliquée € HT**
APOGEE Données financières 2020 (1) moins Subvention Etat pour masse salariale Nombre d'étudiants inscrits 2019-2020 (2)		24 325 811,00 9 364	**44 460,00**
SIFAC Données financières 2020 (1)		92 500 879,00	**44 388,25**
SIFAC DEMAT' Nombre de factures + avoirs traités dans SIFAC 2020 (4)		10 814	**14 942,91**
SIHAM Nombre d'ETP gérés 2020 (5)		1 105	**42352,00**

Personne contact : NOM :..LEROUX..... Prénom :..Pascal... Fonction : ...Président.....

Tél : ....02..43.8.8.30..01..... Courriel :...président@univ-lemans.fr

Le Président
Le Mans Université

Pascal LEROUX

(1) Recettes en droit constatées = total classe 7 + classe 1 – recettes non encaissables (713, 776, 777, 78)
(2) Nombre d'étudiants déclaré au ministère au regard de la rentrée universitaire
(3) Les données concernent les comptes de rémunérations que ce soit pour la MS Etat ou la MS sur ressources propres de l'établissement, pour les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ou pas
(4) Nombre de pièces RE+RA traitées dans SIFAC
(5) Nombre d'ETP gérés inscrit au budget voté, dans la limite du plafond d'emplois
(6) Les agents gérés correspondent aux dossiers actifs du SIRH, y compris hébergés et vacataires tels qu'extraits par les interfaces en vue d'alimentation de SIHAM PMS

Le Mans Université

UNIVERSITE DU MANS

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500142932**

CRB: 900SI
Date d'émission: 21.01.2022
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société CONSORTIUM ESUP PORTAIL
Université de Valenciennes
Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 9
Tél : Fax : Réf : 1900

Facturation
Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél :
Mail :

Livraison
Université du Mans
ETN@
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9
Tél :
Mail :

Emetteur
Contact : Agagah Violette Tél : 02 43 83 27 75 Fax : 02 43 83 38 01
E-mail : violette.agagah@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4 N°SIRET: 50866956100013 Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	RENOUVELLEMENT ADHESION 2022	21.01.2022	1	3,675.00	3,675.00	0.00	XC.02
	Texte de poste : Etablissement adhérent: Le Mans Université Avenue Olivier Mesiaen - 72085 Le Mans cedex 9						

Montant HT	3,675.00	EUR
Montant TVA	0.00	EUR
Montant TTC	3,675.00	EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	900SI	900SI	NA	

Responsable
Nom et qualité

Signature

Visas

Pour acceptation des conditions
Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

Le Mans Université
D.S.I
Direction des Systèmes d'Information
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS Cedex 09

W. Gallais, DSI

Sont applicables au présent achat et priment sur toute stipulation contraire les clauses du marché et/ou les conditions générales d'achat de

Demande de renouvellement d'adhésion au Consortium ESUP-Portail et de Cotisations aux offres hébergées

NOM DE LA STRUCTURE : Le MANS UNIVERSITE

☒ **RENOUVELLEMENT ADHESION 2022 AU CONSORTIUM ESUP-PORTAIL**

PERIODE DE COTISATION : ANNEE 2022

☐ **Demande de renouvellement d'adhésion membre** (Un membre adhérent est une structure publique ou d'intérêt public en charge ou en soutien à l'enseignement ou à la recherche)		
☐	Effectif inférieur à 5 000 étudiants	2 625,00 €
☐	Effectif supérieur à 5 000 étudiants et inférieur à 10 000 étudiants	3 150,00 €
☒	Effectif compris entre 10 000 et 20 000 étudiants	3 675,00 €
☐	Effectif compris entre 20 000 et 40 000 étudiants	4 200,00 €
☐	Effectif compris entre 40 000 et 60 000 étudiants	6 300,00 €
☐	Effectif supérieur à 60 000 étudiants	7 400,00 €
☐ **Demande de renouvellement d'adhésion partenaire** (Un membre partenaire est une structure en charge ou en soutien à l'enseignement ou à la recherche) .Les adhésions sont établies en référence du budget annuel n-1 de chaque membre partenaire :		
☐	Budget compris entre 0 et 500 K€	250,00 €
☐	Budget compris entre 500 et 1 000 K€	500,00 €
☐	Budget compris entre 1 000 et 2 000 K€	1 000,00 €
☐	Budget supérieur à 2 000 K€	2 000,00 €

Association « Consortium ESUP-Portail » N° W596003099 – N° Siret : 508 669 561 000 21 - Association non assujettie à la TVA

Règlement ☒ Bon de commande ci-joint

La demande de RIB de l'association ainsi que l'envoi du bon de commande doivent être adressés à : virginie.boudin@uphf.fr

RAPPEL DE LA DOMICILIATION BANCAIRE

Règlement : virement bancaire au compte :
CREDIT MUTUEL Enseignant 54 - NANCY
Banque : 10278
Guichet : 04900
N° de compte : 000 204756 01
Clé : 90

BON DE COMMANDE A LIBELLER IMPERATIVEMENT AU NOM DE :

Association « Consortium ESUP-Portail »
Maison des Universités
103, Boulevard Saint-Michel
75005 PARIS

MISE A JOUR DES CORRESPONDANTS – ANNEE 2022

Représentant de la structure :

Nom - Prénom : CARTIER Pierre

Fonction : Responsable Pôle Transition Numérique

E-mail : pierre.cartier@univ-lemans.fr

Correspondant Technique :

Nom - Prénom : LAVARIE Stéphane

Fonction : Développeur WEB

E-mail : stephane.lavarie@univ-lemans.fr

Correspondant Fonctionnel :

Nom - Prénom : CARTIER Pierre

Fonction : Responsable Pôle Transition Numérique

E-mail : pierre.cartier@univ-lemans.fr

Correspondant Sécurité :

Nom - Prénom : BENADDI Saïd

Fonction : RSSI adjoint

E-mail : said.benaddi@univ-lemans.fr

Correspondant Administratif :

Nom - Prénom : DUCHEMIN Stéphanie

Fonction : Responsable Administrative

E-mail : stephanie.duchemin@univ-lemans.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le consortium ESUP-Portail dans le but d'alimenter des listes de diffusion dédiées. Elles ne sont conservées que pour la seule inscription aux listes de diffusion qui sont destinées à la coordination du consortium ESUP-Portail. L'usager sera notifié de cette inscription, communication en B2B, à l'issu de laquelle il pourra exercer directement son droit d'opposition. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant le DPO du consortium ESUP-Portail, plus de détails sur : https://www.esup-portail.org/donnees-personnelles

Association « Consortium ESUP-Portail » N° W596003099 – N° Siret : 508 669 561 000 21 - Association non assujettie à la TVA

TARIFS MEMBRES 2022

Cotisations et quotas

	Niveau 1	***Niveau 2***	***Niveau 3***
Cotisations	5 000 €	20 000 €	50 000 €
Nombre de sessions de cours **Création ou nouvelle session, self-paced, cours archivés ouvert, SPOC académique intra-établissement**	2	10	35
Double affichage	1000 € / MOOC à la création	1000 € / MOOC à la création	Inclus

La date de début de cours génère sa comptabilisation.

Le quota est consommé au fur et à mesure de la comptabilisation de chaque session.

Cours sur FUN MOOC hors quota

-Nouveaux cours et nouvelles sessions de cours animés **-Cours « self-paced » (ou « à votre rythme »), pour une durée de 12 mois maximum**	3 500 €
Cours en mode archivés ouverts, pour une durée de 12 mois maximum	2 300 €

Les cours en mode archivés ouverts sont des cours ouverts sans forum, ni animation par l'équipe pédagogique. Ces cours ne donnent pas lieu à délivrance d'attestation ou de certificat. Seuls des cours anciens que les équipes ne souhaitent plus diffuser en mode animé ou « self-paced » sont éligibles à ce dispositif.

Grille tarifaire approuvée par le conseil d'administration du 16 décembre 2021.
Les montants sont HT. Pour mémoire, la facturation des membres du GIP n'est pas soumise à TVA.

Cours académiques sur FUN CAMPUS (intégrés dans une formation initiale)

Instanciation du cours	500 €
Tarif par apprenant	1,5 €

Plateforme en marque blanche

Création de la plateforme incluant la mise en place du CMS Richie	10 000 €
Fonctionnement annuel incluant le CMS Richie	30 000 €
Inscription à un MOOC	0,20 €
Inscription à un SPOC	0,70 €

Grille tarifaire approuvée par le conseil d'administration du 16 décembre 2021.
Les montants sont HT. Pour mémoire, la facturation des membres du GIP n'est pas soumise à TVA.

TARIFS DESTINES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

FUN facturera l'établissement producteur d'un cours dans le cadre de ses actions de formation continue selon deux modalités :

-Soit l'établissement producteur commercialise directement son cours (cas n°1) et FUN assure l'hébergement et les services associés (streaming, support, etc.) ;

-soit FUN effectue cette commercialisation pour le compte de l'établissement producteur et assume une activité de promotion, de mise en visibilité et de prospection commerciales en complément de l'hébergement et des services associés (cas n°2).

Cas n°1 : commercialisation par l'établissement producteur

FUN facture l'établissement producteur selon la grille ci-dessous :

Nombre d'apprenants	Prix unitaire par apprenant	Prix plancher par session
0-100	20 €	1 500 €
101 à 500	15 €	2 000 €
+ 500	10 €	7 500 €

Cas n° 2 : commercialisation par FUN

FUN facture l'établissement producteur en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement sur l'opération, selon la répartition suivante :

-70% du chiffre d'affaires sur l'opération pour l'établissement producteur

-30% du chiffre d'affaires sur l'opération pour FUN

Prix plancher par session : 1 200 €
(Dérogation possible si un cours est diffusé strictement à l'identique sur plusieurs sessions au cours d'une même année civile)

La mobilisation d'un certificat sur un cours utilisé dans le cadre de la formation professionnelle continue fait l'objet d'un paiement additionnel :

Certificat par apprenant : 20 €

Grille tarifaire approuvée par le conseil d'administration du 16 décembre 2021.
Les montants sont HT. Pour mémoire, la facturation des membres du GIP n'est pas soumise à TVA.

>5'1

Le Mans Université

FICHE DE LIAISON

Convention : 102 - 22

Suivi de la convention :

Reçue par le SAGJ le : 10/02/22

Mise en signature le :

Signée le :

Retour à la composante le :

A l'attention de :

Commentaires :

(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention :

Convention de versement pour le financement d'un contrat post-doctoral sur le projet « Etoiles montantes » (projet Nahena)

VISA Du Porteur de projet :

Le :

Qualité et Signature :

Vassos ACHILLEOS (LAUM)

AVIS du Directeur/RA service ou de la composante :

☒ Favorable ☐ Défavorable

Le : 09/02/2022

Qualité et Signature : Directrice de la Recherche et des Etudes Doctorales

Nathalie METAIRIE

Si applicable :

VISA de l'Antenne Financière :

Le :

Qualité et Signature :

AVIS de la DAF :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Le :

Qualité et Signature :

AVIS du SAGJ

Annexe non jointe

Subvention 31600€ en debit

Centre de coût 920 > Pierrick LOTTON Directeur ?

A modifier ?

☐ Favorable ☐ Défavorable

le : 17/02/22

Qualité et Signature :

AVIS complémentaire

(DRH, Agence comptable, DEF....)

☐ Favorable ☐ Défavorable

le :

Qualité et Signature :

AVIS DGS

☐ Favorable ☐ Défavorable

Le :

Qualité et Signature :

Convention de versement pour le financement d'un contrat post-doctoral sur le projet « Etoiles Montantes »

Entre les soussignés,

L'UNIVERSITE DU MANS,
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Situé avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS cedex 9,
Siren 197 209 166, APE 82.45Z
Représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX,

Ci-après désignée « **UMans** »

ET

LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ci-après dénommé « CNRS »,
Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est 3 rue Michel Ange, 75794 Paris cedex 16, n° SIREN 180089013, code APE 731Z,
Représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Antoine PETIT et par Mme Gabrielle INGUSCIO, Déléguée Régionale, Bretagne et Pays de la Loire - Parc Alcyone, 1, rue André et Yvonne Meynier, CS 26936, 35069 RENNES Cédex,

Ci-après désigné « **CNRS** »

Le CNRS et l'Université du Mans agissant tant en leur nom qu'au nom et pour le compte du Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans (LAUM) – Unité Mixte de Recherche 6613 représenté par son directeur Pierrick LOTTON.

Le CNRS et l'Université du Mans sont ci-après désignés conjointement par « Les Parties ».

PREAMBULE

Le CNRS a obtenu une subvention régionale pour le projet « Etoiles Montantes 2018 », ci-après « Non-Hermitian and Nonlinear Acoustics » selon convention n° 2020_10801 (Annexe 1) signée le 23 octobre 2020.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités relatives au soutien financier apporté par l'UMans au CNRS dans le cadre du projet susvisé.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le CNRS devra procéder au recrutement de deux post-doctorants, pour une durée totale de 24 mois. Les post-doctorants seront accueillis au sein du LAUM dans le cadre de ce projet.

Cette convention vise à définir les modalités de versement de la somme de 31 600 € pour la participation au financement des contrats de travail des post-doctorants.

ARTICLE 2 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025.
Les recrutements devront être effectués sur la période 2021-2023.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'UMans s'engage à verser au CNRS, une somme de 31 600 € correspondant à 6 mois d'allocations post-doctorales. Les post-doctorants réaliseront leur activité scientifique au sein du LAUM de l'Université du Mans, à partir du 01/05/2021 et au plus tard 31/12/2024.
Cette somme sera financée sur le centre de coûts UB 920.

Le CNRS s'engage à utiliser la somme versée par l'UMans exclusivement pour le financement des salaires des post-doctorants. L'utilisation par le CNRS de la contribution financière à des fins autres que celles définies dans la présente convention entraînera de plein droit le remboursement à l'UMans des sommes versées.

En cas de non-exécution totale ou partielle sur le projet, il sera procédé au reversement partiel ou total des sommes versées par l'UMans.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la contribution financière sera effectué par virement en deux versements :

- le premier, d'un montant de 15 800 €, soit 50%, dès signature de la présente convention par les deux Parties et présentation des contrats de travail,
- le second (solde), d'un montant de 15 800 €, soit 50%, sur présentation d'un état récapitulatif financier certifié et signé par l'agent comptable du CNRS, au plus tard le 28/02/2025.

Les versements seront effectués, sur présentation d'une facture, sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable du CNRS, sous les références suivantes :

Compte TP RENNES TRESORERIE GENERALE
Code Banque : 10071
Code Guichet : 35000
Compte n° 00001004708 / RIB 76

L'UM s'acquittera du paiement de cette somme, dans les 30 jours suivant le dépôt de la facture correspondante sur la plateforme Chorus Pro (adresse : https://chorus-pro.gouv.fr).

Mentions obligatoires relatives au dépôt sur la plateforme Chorus Pro:

- SIRET UM : 197209166000010;
- Code service: Il n'y a pas de code service à renseigner;
- Numéro d'EJ: le numéro d'EJ (engagement juridique) correspond au numéro du bon de commande émis par l'Université (n° à 10 chiffres commençant par 45xxxxxxxx);
- Adresse de facturation:
  Université du Mans
  Service Facturier
  Avenue Olivier Messiaen
  72085 LE MANS cedex 9

ARTICLE 5 : CESSATION DES CONTRATS

En cas de cessation avant terme des contrats de travail établis au profit des post-doctorants, le CNRS en informera l'UMans et un avenant à la présente convention sera conclu afin de procéder au remboursement d'un éventuel trop-perçu.

ARTICLE 6 : PROPRIETE DES RESULTATS

En accord avec les dispositions de l'article 7.1 de la convention 2020_10801 conclue entre la Région Pays de la Loire et le CNRS, le CNRS demeure seul propriétaire des résultats des travaux de recherche réalisés par les post-doctorants. Il s'engage à mentionner, dans le cadre de ses actions de communication entourant le projet NOHENA, le soutien financier apporté par l'Université du Mans.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

Les Parties s'engagent réciproquement à signaler par voie d'avenant tout changement, ou modification affectant la présente convention.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tout différend né entre les Parties de l'interprétation et ou de l'exécution du présent contrat sera soumis par la Partie la plus diligente, à défaut de résolution à l'amiable, au Tribunal administratif compétent.

Fait à Le Mans, en 2 exemplaires originaux, le

Pour le CNRS	Pour l'Université du Mans
La Déléguée Régionale Bretagne Pays de Loire Madame Gabrielle INGUSCIO	Le Président Monsieur Pascal LEROUX

pour le Délégué Régional empêché
et par délégation
Emmanuelle MALESYS
Responsable du Service Partenariat et Valorisation

Région
PAYS DE LA LOIRE

CONVENTION n° 2020_10801

entre LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

et LE CNRS

relative à la mise en place du projet
« NOHENA - Non-Hermitian and Nonlinear Acoustics »
dans le cadre de l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire » 2020

LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
sise au 1 rue de la Loire, 44966 NANTES cedex 9,
représentée par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS, habilitée à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020,

ci-dessous désignée par « **la Région** »,

ET

LE CNRS – CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
établissement public national à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 3 rue Michel Ange, 75794 PARIS cedex 16,
représenté par son Président Directeur général, Monsieur Antoine PETIT, et par délégation, Madame Gabrielle INGUSCIO, Déléguée régionale Bretagne-Pays de la Loire, dûment habilitée à signer la présente convention,

ci-dessous dénommée « le **bénéficiaire** » ou « le **CNRS** ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,

VU le Code de la Recherche,

VU le règlement financier du Conseil régional,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région, et notamment son programme 1402 « Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale »,

VU la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017 approuvant les termes de la convention type,

VU la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 septembre 2020 approuvant le projet « NOHENA - Non-Hermitian and Nonlinear Acoustics » retenu dans le cadre de l'appel à candidatures Etoiles montantes en Pays de la Loire 2020, et octroyant une subvention d'un montant total de 125 400 € au bénéficiaire pour la mise en place de ce projet.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les orientations stratégiques adoptées en 2016, adossées au Schéma régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation 2014-2020, placent l'attractivité comme un des enjeux clés du développement de la recherche sur le territoire ligérien. En complément de l'appel à projets « Connect Talent », qui soutient l'arrivée de leaders internationaux en région, l'appel à candidatures « Etoiles montantes » s'adresse, depuis 2017, aux jeunes chercheurs prometteurs déjà en place dans les laboratoires ligériens, susceptibles de devenir les leaders scientifiques de demain.
L'objectif est d'identifier ces jeunes chercheurs pour leur donner les moyens de développer leurs projets de recherche en propre, afin qu'ils puissent décrocher à court terme un financement de l'ERC (European research council).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

1.1 La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien apporté par la Région des Pays de la Loire au projet « NOHENA - Non-Hermitian and Nonlinear Acoustics », mené au sein du laboratoire LAUM. Le projet est porté par Vassos ACHILLEOS. La durée du projet est de 3 années. Au cours ou au terme de cette échéance, le porteur s'engage à déposer un projet ERC Consolidator Grant.

1.2 La subvention est octroyée en raison de l'intérêt régional que présente le projet dont le descriptif est joint en annexe 1.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION

2.1 Le plan de financement prévisionnel de l'action, qui indique de façon claire et détaillée l'ensemble des dépenses prévues avec une ventilation chiffrée par poste et l'ensemble des recettes prévues, est détaillé en annexe 2 et fait partie intégrante de la présente convention.

2.2 Au vu du budget prévisionnel de l'opération, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de 125 400 € pour la réalisation du projet cité à l'article 1.1, sur une dépense subventionnable de 157 000 € HT.

2.3 En acceptant la subvention, le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie au paragraphe 1.1 ci-dessus et détaillée en annexe 1 sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.
Le bénéficiaire s'engage à inviter la Région aux réunions du comité de suivi ou de pilotage du projet.
À tout moment le bénéficiaire est susceptible d'être invité par la Région pour présenter son projet et l'avancée de ses travaux.

2.4 Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance de l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2 et en avoir informé ses partenaires du projet de recherche. Il reconnaît en respecter les conditions permettant au présent financement public de ne pas relever de la catégorie des aides d'Etat.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

3.1 La subvention régionale pour le projet se monte à 125 400 € sur un montant subventionnable de 157 000 € HT. Elle est versée selon les modalités détaillées ci-dessous, conformément à la maquette financière figurant en annexe 2.

3.2 La subvention, d'un montant de 125 400 € sur un montant subventionnable de 157 000 € HT, est versée au bénéficiaire par la Région comme suit :

- un **premier acompte de 30 %** sera versé à la signature de la convention,

- un **second acompte de 40 %** sera versé sur présentation d'un rapport d'avancement du projet et d'un état des dépenses réalisées à hauteur à minima de 50 % du montant subventionnable certifié acquittées par l'agent comptable du bénéficiaire.

Les documents doivent être adressés à la Région dès que les dépenses ont atteint 50% du coût total du projet. Les cofinancements obtenus dans le cadre du projet doivent être présentés dans un tableau spécifique.

- le **solde** sur présentation d'un bilan scientifique et technique du projet et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, détaillé par poste de dépenses, à hauteur du montant subventionnable certifié acquitté par l'agent comptable assignataire du bénéficiaire.

Le bilan scientifique et technique devra préciser le stade d'avancement du projet ERC.
Les cofinancements obtenus dans le cadre du projet doivent être présentés dans un tableau spécifique.

Les dépenses seront prises en compte à partir du 1er mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024. Les dépenses peuvent être engagées par l'ensemble des tutelles du laboratoire dans lequel est employé le porteur du projet.

En tout état de cause, les justificatifs de dépenses doivent être transmis à la Région au plus tard avant la date de fin de validité de la présente convention (cf. article 9).

3.3 Pour chaque type de dépenses, la subvention régionale est versée au prorata de la dépense justifiée et sous réserve de la présentation des pièces requises. Dans le cas où les dépenses réalisées s'avéreraient inférieures au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera alors recalculée au prorata des dépenses effectivement justifiées. Un titre de recettes sera émis en cas de trop perçu à l'encontre du bénéficiaire.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

4.1 En tant que coordonnateur du projet, le bénéficiaire est le seul à percevoir la subvention régionale. Il s'engage à ne pas employer la partie de la subvention lui revenant reçue de la Région en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres et à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit dans des conditions autres que celles définies ci-dessus.

4.2 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation du projet défini dans la présente convention. Il en est le garant vis-à-vis de la Région.

4.3 Le bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

4.4 Pour toute modification de la maquette financière, le bénéficiaire doit au préalable obtenir l'accord des services de la Région.

ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

5.1 La Région peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par le bénéficiaire. La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée.

5.2 Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de la Région ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

5.3 Il accepte que la Région puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de quatre ans à compter du paiement du solde de la

subvention par la Région. A cet effet, le bénéficiaire s'engage à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention jusqu'à expiration de ce délai.

5.4 Par ailleurs, et en application de l'article L4313-2 du code général des collectivités territoriales, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % de son budget devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

6.1 Le bénéficiaire et ses partenaires s'engagent à mentionner le soutien financier de la Région sur l'ensemble des documents et publications officiels de communication relatifs à la subvention, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique de la Région.
Ils s'engagent également à faire mention du soutien de la Région dans leurs rapports avec les médias, dans les publications et les communications scientifiques issues des travaux menés dans le cadre du présent projet de recherche.

6.2 La Région devra être informée par le bénéficiaire et ses partenaires de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention versée. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire ou ses partenaires.
Le bénéficiaire en est le garant vis-à-vis de la Région.

6.3 Le bénéficiaire s'engage à informer la Région de toute initiative de valorisation économique liée aux résultats issus des travaux de recherche financés dans le cadre du présent projet.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INDUSTRIELLE

7.1 La Région n'est en aucun cas propriétaire des résultats des travaux de recherche financés au titre de la présente convention et ne pourra les utiliser à son bénéfice au sens de la valorisation.

7.2 En revanche, à des fins d'expertise, de démonstration ou de vulgarisation, ou bien afin de promouvoir sa politique de soutien à la recherche, elle peut librement diffuser certains documents et rapports élaborés et remis par le bénéficiaire en exécution de la présente convention, sous réserve de la confidentialité expressément demandée par le bénéficiaire et étant entendu que celui-ci prendra toutes les dispositions pour que les résultats brevetables et/ou susceptibles d'applications industrielles aient été bien protégés.

7.3 Le bénéficiaire reste entièrement propriétaire des résultats des travaux de recherche financés au titre de la présente convention, en ce sens qu'il ne fournit aucune prestation de services auprès de la Région en contrepartie des financements octroyés.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin au plus tard le 31 décembre 2025.

La date de prise en compte des dépenses est mentionnée à l'article 3.2. Le délai entre cette date et la fin de validité de la convention permet l'envoi et le traitement des pièces justificatives et le versement du solde par les services régionaux.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra, le cas échéant et en fonction de l'évolution du programme de recherche, faire l'objet d'adaptations par voie d'avenant après accord des parties.

ARTICLE 10 – RESILIATION

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à l'autre signataire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.
La Région pourra alors exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au bénéficiaire et non justifiées conformément aux articles 2 et 3 de la présente convention.

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.
En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 12 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :
- la présente convention,
- les annexes :
  - résumé du projet
  - plan de financement prévisionnel du projet

Fait en 2 exemplaires originaux
A Nantes, le 23 OCT. 2020

Pour le **CNRS** Bretagne-Pays de la Loire
La Déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

Pour la **Présidente du Conseil régional**
et par délégation
la Directrice de l'Enseignement supérieur
et de la recherche

Magali BRICAUD

Visa du porteur de projet :
Je, soussigné
certifie avoir pris connaissance de la présente convention, et notamment de ses articles 1, 3, 6 et 8.

ANNEXE 1 : Résumé du projet « NOHENA »

Les ondes sonores de très grandes intensités, provenant d'installations de puissance ou de systèmes de transports de gaz, sont souvent induites par les interactions entre écoulement et acoustique.

Ces ondes de fortes puissances augmentent les émissions de bruits, et peuvent conduire à des problèmes environnementaux, de fiabilité, et de sécurité, tout en entrainant une augmentation des vibrations et un affaiblissement des structures.

De même, le bruit créé par les turboréacteurs des avions provient aussi des ondes acoustiques de fortes amplitudes et constitue une source de pollution sonore avec d'importantes implications dans le domaine de la santé. Ainsi, il apparait que le contrôle des ondes de très fortes amplitudes peut avoir un impact direct sur ces questions à la fois techniques, économiques et sociales.

Le projet NoHeNA a pour objectif de combiner les outils modernes des domaines de la physique non hermitienne et de la physique non linéaires pour contrôler les ondes de très fortes amplitudes. La non-herméticité se réfère aux propriétés des systèmes ondulatoires permettant des gains ou des pertes d'énergie.

En traitant soigneusement ces gains et pertes, les ondes peuvent être manipulées pour augmenter la sensibilité des capteurs ou pour produire des phénomènes inattendus comme la transparence unidirectionnelle, les lasers monomodes et les absorbeurs parfaits.
La majorité des études et des expériences dans ce domaine ont été conduites sur des systèmes optiques ou quantiques sans explorer intensément les effets non linéaires.

En utilisant différentes méthodes analytiques aussi bien que des validations expérimentales, ce projet étudiera comment les ondes acoustiques non linéaires peuvent être manipulées à volonté.
NoHeNA s'efforcera de développer de nouvelles stratégies et de proposer des techniques modernes pour concevoir de nouveaux dispositifs permettant de traiter le problème du bruit engendré par les ondes acoustiques de très fortes amplitudes.

ANNEXE 2 : Plan de financement prévisionnel du projet « NOHEÑA »

- Dépenses

	Coût prévu
DÉPENSES	157 000,00 € HT
Consommables, petits matériels et équipements	**12 000,00 €**
Consommables, petits matériels, impression 3D.	
Equipement(s) supérieur(s) à 10.000 euros	**15 000,00 €**
Equipement de calcul pour les simulation numérique	
Frais de mission pour la valorisation académique	**15 000,00 €**
Participation conférences du PI et post-docs, frais de mission et visites des collaborateurs ou des membres du projet	
Organisation de workshop, de colloque	**5 000,00 €**
Organisation des réunions de travail/workshops Réservation de salles, frais de déplacements.	
Frais de publication	**4 000,00 €**
Publication d'articles en journaux de libre access	
Post-doctorat	**100 000,00 €**
Post-doctorant (6 mois de Post-doctorat pour la Tâche 1.2) 50 k€ Post-doctorant (1 an de Post-doctorat pour la Tâche 3.1) 50 k€	
CDD ingénieur ou technicien	
Gratification de stage de master	**6 000,00 €**
2 stage de Master 2	
Autres dépenses (précisez)	
TOTAL DÉPENSES 157 000,00 € HT	

- Recettes

	Financement prévu
RECETTES	157 000,00 € HT
Subvention régionale sollicitée *	**125 400,00 €**
Soutien de programme 51 000 € CDD 74 400 €	
Co-financeur 1	**31 600,00 €**
Post-doctorant (6 mois de Post-doctorat pour la Tâche 1.2) 27 200 euros Post-doctorant (1 an de Post-doctorat pour la Tâche 3.1) 4 400 euros	
Co-financeur 2	
Co-financeur 3	
Co-financeur 4	
TOTAL RECETTES 157 000,00 € HT	

SUBVENTIONS 2022

SUB n°	Subvention enregistrée le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Demandeurs	Objet de la demande	Montant
31	18/03/2022	Attribution	102-22	24/03/2022	CNRS	Convention de versement pour le financement d'un contrat post-doctoral sur le projet "Etoiles montantes 2018"	31 600,00 €

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financeur	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Commentaires
14	18/03/2022	Attribution	159_22	24/03/2022	Participants	IUT Le Mans	Gratuité	0,00 €	La gratuité doit être voté en CA - accord précédent 162_16

COTISATIONS 2022

C n°	Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financeur
39	21/2/22	**Attribution**	24/3/22	Réseau Figure	Adhésion 2022	5 625,00 €	Services Centraux
48	3/3/22	**Attribution**	24/3/22	ABDU	Adhésion 2022	1 450,00 €	Services Communs
57	10/3/22	**Attribution**	24/3/22	AMUE	Cotisation 2022	14 305,09 €	Services Centraux
62	15/3/22	**Attribution**	24/3/22	ESUP PORTAIL	Adhésion 2022	3 675,00 €	Direction Systemes d'Information
70	24/3/22	**Attribution**	24/3/22	FUN MOOC	Adhésion 2022	5 000,00 €	Services Centraux

Sujet : Demande d'adhésion ADBU
De : Degorgue Florence <Florence.Degorgue@univ-lemans.fr>
Date : 27/01/2022, 14:27
Pour : Affaires juridiques <affaires-juridiques@univ-lemans.fr>

C 48

Bonjour,

Nous avons une demande d'adhésion à soumettre, de plus de 1000 €. Il s'agit de l'adhésion à l'ADBU, association des directeurs et responsables de pôles et services des bibliothèques universitaires. Je souhaite m'assurer de la procédure auprès de vous : j'ai bien vu que s'agissant de ce montant, il convenait de vous transmettre la demande pour examen en CA. Mais il n'y a pas de formulaire dédié dans ce cas, n'est-ce pas ? Vous avez quand même besoin je pense d'un minimum de contexte / arguments : faut-il vous les transmettre par simple mail ou bien existe-t-il un formulaire que je n'aurais pas identifié ?
Formulaire d'adhésion prérempli en PJ pour votre information.

Merci beaucoup par avance,
Bonne journée à toutes,

Florence

Florence Degorgue
Directrice
Service Commun de Documentation - Bibliothèques universitaires
Tél. +33 (0)2 43 83 30 51
Avenue Olivier Messiaen, 72085 - LE MANS Cedex 09
www.bumaine.fr/

Le Mans Université

Pièces jointes :

icon-fb_signature.png	0 octets
icon-tw_signature.png	0 octets
icon-ig_signature.png	0 octets
icon-yt_signature.png	0 octets
icon-ln_signature.png	0 octets
um_signature.png	0 octets
Le Mans Université ADBU adhesion 2022.pdf	116 Ko
Annotation (1).png	0 octets

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES
LES GRANDES IDÉES COMMENCENT ICI

ADBU - Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
103 boulevard Saint Michel
75005 Paris

SIRET 392 784 880 00024

Nom de l'établissement
Le Mans Université

Nom du service bibliothèque
Service commun de documentation Université du Mans

Contact pour le suivi de l'adhésion

Coordonnées
Florence Degorgue

E-mail
florence.degorgue@univ-lemans.fr

L'adresse du service bibliothèque a changé en 2021?
Non

Contact facturation

E-mail du service financier
bu@univ-lemans.fr

SIRET
197 209 166 00010

L'adresse du service facturation a changé en 2021?
Non

Adhésion

Tranche d'adhésion souhaitée :
Tranche 3 - jusqu'à 5 bénéficiaires -1200€ + 50€/cotisations supplémentaires

Nombre de cotisations
5

Adhérents

Prénom

ADBU - Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
103 boulevard Saint Michel
75005 Paris

SIRET 392 784 880 00024

Florence

Nom
Degorgue

E-mail
florence.degorgue@univ-lemans.fr

Statut
Conservateur général

Fonction
Directrice

Adhérents

Prénom
Pauline

Nom
Coisy

E-mail
pauline.coisy@univ-lemans.fr

Statut
Conservateur

Fonction
Cheffe de service

Adhérents

Prénom
Sophie

Nom
Pithon

E-mail
sophie.pithon@univ-lemans.fr

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES
LES GRANDES IDÉES COMMENCENT ICI

ADBU - Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
103 boulevard Saint Michel
75005 Paris

SIRET 392 784 880 00024

Statut
Conservateur

Fonction
Cheffe de service

Adhérents

Prénom
Sonia

Nom
Guédon

E-mail
sonia.guedon@univ-lemans.fr

Statut
IGE/IGR

Fonction
Cheffe de service

Adhérents

Prénom
Pierre-Henri

Nom
Janin

E-mail
pierre-henri.janin@univ-lemans.fr

Statut
Conservateur

Fonction
Chef de service

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES
LES GRANDES IDÉES COMMENCENT ICI

ADBU - Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
103 boulevard Saint Michel
75005 Paris

SIRET 392 784 880 00024

RGPD
J'accepte la politique de confidentialité.

Sujet : Re: Demande d'adhésion ADBU
De : Degorgue Florence <Florence.Degorgue@univ-lemans.fr>
Date : 31/01/2022, 09:24
Pour : CA-Affaires Juridiques <ca-affairesjuridiques@univ-lemans.fr>

Bonjour Blandine,

Merci pour ces précisions.
Ci-dessous une capture d'écran permettant de mieux voir les différents points d'intérêt de l'adhésion collective.

POURQUOI ADHÉRER ?

L'ADBU a depuis plusieurs années engagé une **politique de lobbying** (advocacy) pour faire entendre votre voix auprès des institutions françaises et européennes sur des **sujets stratégiques** (Transition numérique et ses conséquences dans l'économie du web et de la connaissance, IST, droits d'auteur, évolution des métiers et des compétences....)

- Adhérer à l'ADBU vous permet de:
- **Suivre les sujets d'actualité** de l'IST dans lesquels s'engage l'ADBU
- **Participer à notre congrès annuel**, à nos événements (journée d'études, bibcamps) et permettre, par votre adhésion, à l'ADBU de promouvoir ces événements
- Joindre par son adhésion un **réseau à l'échelle européenne** (ABF, LIBER)
- **Soutenir l'action des commissions** qui composent l'ADBU
- Avoir accès à **la liste de diffusion de l'ADBU** lieu d'échange et de ressources pour les adhérents
- Faire partie de la **communauté grandissante des cadres professionnels de la documentation** de l'enseignement supérieur et de la recherche

Effectivement, l'adhésion permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour le congrès annuel.
Enfin, le détail de l'appel à cotisation :

Quels sont les tarifs d'adhésion ?

Adhésion Tranche 1

500 €

- 1 bénéficiaire

Adhésion Tranche 2

900 €

- Jusqu'à 3 bénéficiaires

Adhésion Tranche 3

à partir de 1200 €

- Au-delà de 5 bénéficiaires (pour chaque bénéficiaire supplémentaire) +50€

Adhésion à titre individuel

30 € (1 bénéficiaire)

Bien cordialement,

Florence

Florence Degorgue
Directrice
Service Commun de Documentation - Bibliothèques universitaires
Tél. +33 (0)2 43 83 30 51
Avenue Olivier Messiaen, 72085 - LE MANS Cedex 09
www.bumaine.fr/

Le Mans Université

Le 28/01/2022 à 11:15, CA-Affaires Juridiques a écrit :

> Bonjour Florence,
>
> Effectivement, il n'y a pas de formulaire pour les cotisations/adhésions qui excèdent 1000€. Leur paiement est soumis à l'approbation des membres du CA, qui se prononcent sur la base des documents justifiant le montant et la nature de l'adhésion (appel à cotisation par exemple). Lorsque l'adhésion concerne des personnes à titre individuel, l'intérêt doit pouvoir être justifié (ex. accès à des tarifs avantageux pour des colloques, etc...).
>
> Bonne journée,
>
> Blandine
>
> Le 27/01/2022 à 14:27, Degorgue Florence a écrit :
>
> > Bonjour,
> >
> > Nous avons une demande d'adhésion à soumettre, de plus de 1000 €. Il s'agit de l'adhésion à l'ADBU, association des directeurs et responsables de pôles et services des bibliothèques universitaires. Je souhaite m'assurer de la procédure auprès de vous : j'ai bien vu que s'agissant de ce montant, il convenait de vous transmettre la demande pour examen en CA. Mais il n'y a pas de formulaire dédié dans ce cas, n'est-ce pas ? Vous avez quand même besoin je pense d'un minimum de contexte / arguments : faut-il vous les transmettre par simple mail ou bien existe-t-il un formulaire que je n'aurais

pas identifié ?
Formulaire d'adhésion prérempli en PJ pour votre information.

Merci beaucoup par avance,
Bonne journée à toutes,

Florence

Florence Degorgue
Directrice
Service Commun de Documentation - Bibliothèques universitaires
Tél. +33 (0)2 43 83 30 51
Avenue Olivier Messiaen, 72085 - LE MANS Cedex 09
www.bumaine.fr/

Le Mans Université

Pièces jointes :

icon-fb_signature.png	0 octets
icon-tw_signature.png	0 octets
icon-ig_signature.png	0 octets
icon-yt_signature.png	0 octets
icon-ln_signature.png	0 octets
um_signature.png	0 octets